

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



DH
LES SPORTS+

aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

CTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du vendredi 17 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE





LE NAUTISPORT **MAL RÉFÉRENCÉ** SUR MAPS, LES CLIENTS DÉBARQUENT DANS UNE IMPASSE

Depuis plusieurs semaines, des automobilistes cherchant le Nautisport se retrouvent dans une impasse à Petit-Enghien. En cause : une erreur de référencement sur des applications de navigation que le complexe sportif tente de faire corriger.

LAURINE HANQUET

Depuis le mois de juin, des automobilistes empruntent par erreur la drève du Corps de Garde à Petit-Enghien, persuadés de rejoindre le Nautisport, centre sportif à Enghien. En cause ? Un mauvais référencement de l'adresse sur certaines applications de navigation, dont Google Maps et Waze qui les conduit jusqu'au bout d'une impasse.

Dans ce quartier paisible en bordure du bois de Strihoux, chaque véhicule inhabituel ne passe pas inaperçu. « À plusieurs reprises, quand je me balade avec mon chien, des conducteurs me demandent où se trouve le Nautisport... Je ne comprends pas pourquoi ! » explique Jacqueline, 80 ans, riveraine.

GRILLAGES ABÎMÉS

Situé au 36 Pavé de Soignies à Enghien, le Nautisport se trouve en effet à un peu moins de 10 km de l'impasse de la drève du Corps de Garde. « Forcément, dès qu'une voiture



La directrice, Manon Debacker, tente de résoudre le problème. © D.R./Google Maps



passse, on la remarque », nous confirme un habitant rencontré sur place. Au départ, les allées et venues ont posé questions : « Ça a commencé au début de la Coupe du Monde de football. À 8 ou 9 heures, il y avait déjà deux voitures. On s'est dit qu'il y avait un souci quelque part. Au départ, on pensait à une déviation. » En discutant avec plusieurs conducteurs, les riverains ont fini par comprendre qu'ils étaient victimes d'une erreur de GPS.

« C'est dommage pour ces gens parce qu'ils arrivent dans un cul-de-sac et ils doivent faire demi-tour ce qui n'est pas évident vu l'étroitesse de la chaussée... », souligne une riveraine. Faute d'espace, certains automobilistes sont contraints de manœuvrer en utilisant des accès privés ou des zones de stationnement. Si l'augmentation du trafic n'est pas une source d'inquiétude pour les habitants, certains mentionnent néanmoins : « Quand c'est une voiture, ce

n'est pas très grave mais quand il s'agit d'une camionnette ça devient plus compliqué. C'est déjà arrivé que ce type de véhicule emboutisse mon grillage en faisant marche arrière. » Les habitants ont signalé l'erreur à plusieurs reprises via les outils de correction des applications de navigation. Selon eux, le problème semblait s'être résorbé avant de réapparaître ces derniers jours. « Comme nous sommes en période estivale, il y a peut-être davantage de personnes qui ne connaissent pas la région qui veulent se rendre au Nautisport... En tout cas, on n'avait jamais eu ce genre de problème auparavant », affirme une riveraine.

LE NAUTISPORT CHERCHE L'ORIGINE DU PROBLÈME

La directrice du Nautisport, Manon Debacker, nous confirme être au courant du problème depuis la mi-juin. Rapidement, l'équipe a procédé à une correction des informations affichées sur Google. « Nous avons révérifié le référencement et modifié la fiche pour remettre la bonne

adresse. Mais nous n'avons pas compris comment une mauvaise adresse avait pu être enregistrée sur Google », explique-t-elle.

Pendant plusieurs jours, le problème semblait résolu. « Depuis fin juin, nous n'avons plus eu de retour. Puis, en début de semaine, nous avons constaté que le problème était revenu... Nous avons donc à nouveau demandé que les fiches Google soient corrigées. » La direction indique également avoir appris que Waze était concerné. « On ne sait absolument pas pourquoi cela se modifie. Est-ce que quelqu'un a accès à ces données ? Nous allons approfondir l'enquête à ce sujet. » Elle rappelle que l'adresse principale du Nautisport reste Pavé de Soignies 36, à Enghien bien que des salles annexes soient utilisées à Petit-Enghien et Marcq. En attendant d'identifier l'origine du problème, riverains et responsables du Nautisport espèrent que les corrections apportées aux applications de navigation mettront définitivement fin à ces erreurs de parcours. ■

SOIGNIES

Les différents monuments du Vieux Cimetière sont désormais classés

Le Vieux Cimetière de Soignies voit sa protection patrimoniale renforcée. Les éléments construits du site sont désormais classés comme monument et une zone de protection est instaurée.

Le Vieux Cimetière de Soignies bénéficie désormais d'une protection patrimoniale renforcée. La ministre wallonne du Patrimoine, Valérie Lescrenier, a procédé au classement comme monument des éléments construits du site et a instauré une zone de protection destinée à préserver cet ensemble patrimonial.

Cette décision complète les mesures déjà en vigueur depuis 1949. À cette époque, la chapelle centrale avait été classée comme monument, tandis que l'ensemble du Vieux Cimetière bénéficiait d'un classement comme site.

Le nouveau classement vise les monuments et autres éléments bâtis qui composent cet enclos funéraire situé au cœur de Soignies, à proximité de la collégiale Saint-Vincent. Selon la Région wallonne, ces éléments témoignent de la richesse historique, mémorielle, artistique, sociale et paysagère du lieu. Le

Vieux Cimetière est également présenté comme un témoin de l'histoire de la ville, où des générations de Sonégiens ont été inhumées du XIII^e siècle à la fin du XIX^e siècle.

TÉMOINS DE L'HISTOIRE

La Région souligne aussi que ce site constitue un témoignage des traditions funéraires sous l'Ancien Régime et rappelle le passé carrier qui a marqué le développement de Soignies. Ce classement s'inscrit dans la stratégie de protection du patrimoine menée par la ministre Valérie Lescrenier. Celle-ci en-



Valérie Lescrenier, ministre, a annoncé la nouvelle. © Kim Foucart/Belga

tend notamment renforcer la représentativité des biens classés en Wallonie et préserver des ensembles présentant un intérêt historique, architectural ou paysager.

« La signature de ces arrêtés de classement témoigne de notre volonté de préserver et de

transmettre aux générations futures les témoins les plus remarquables de notre histoire collective. Protéger notre patrimoine, c'est aussi valoriser des savoir-faire, une mémoire et une identité dont nous pouvons être fiers », déclare Valérie Lescrenier. ■

Panne d'eau : le ministre Coppieters écarte la vétusté du réseau et pointe la canicule

Privés d'eau pendant plus de 48 heures en pleine vague de chaleur, près de 4.000 ménages de Morlanwelz étaient au centre d'une question posée par Loris Resinelli au Parlement wallon. Le ministre Yves Coppieters a apporté plusieurs précisions.

LAURINE HANQUET

La panne d'alimentation en eau qui a touché Morlanwelz les 20 et 21 juin derniers, privant près de 4.000 ménages d'eau potable durant plus de 48 heures, a été évoquée au Parlement wallon. Interpellé par le député Loris Resinelli (Engagés), le ministre Yves Coppieters (Engagés) assure que le réseau n'est « pas particulièrement vétuste » et attribue l'incident à une combinaison entre les fortes chaleurs et des difficultés liées au terrain.

Dans sa question écrite, le député s'interrogeait sur les circonstances exactes de cette panne, sur les enseignements à en tirer

et sur la manière dont la SWDE se prépare à faire face à la multiplication de ce type d'événements dans un contexte de changement climatique.

UNE GESTION DE CRISE SALUÉE

Le ministre explique que, selon les informations de la SWDE, « les épisodes de fortes chaleurs augmentent clairement les contraintes sur les réseaux », ce qui accroît le risque de fuites ou de ruptures. « C'est ce qui s'est produit malheureusement dans cette commune avec des circonstances liées au sol qui ont rendu plus longs la réparation et le rétablissement du service d'eau courante. Il salue en revanche la réaction des différents

acteurs mobilisés pendant la crise. « La collaboration a très bien fonctionné avec l'ensemble des autorités locales pour offrir une fourniture d'eau à la population par des moyens alternatifs ». Durant la panne, la commune, la SWDE, les services de secours, la Protection civile et plusieurs acteurs locaux avaient organisé une distribution de bouteilles d'eau, installé des points de ravitaillement, assuré des livraisons aux personnes vulnérables et mis en place une ligne téléphonique dédiée.

DES INVESTISSEMENTS

Yves Coppieters rappelle également les mesures prises par le Gouvernement wallon afin de



Yves Coppieters (à g.) a répondu à Loris Resinelli. © Belga/David Claes

renforcer la résilience du réseau d'alimentation en eau.

Le Schéma régional des ressources en eau 3.0, adopté en décembre 2024 avec une première enveloppe de 6,5 millions d'euros, comprend 24 projets, dont plusieurs portent sur les conséquences du changement climatique. Parmi eux figurent la modélisation des masses d'eaux souterraines selon différents scénarios climatiques, une étude sur la vulnérabilité des in-

frastructures et l'élaboration d'un cadre légal pour prioriser les usages de l'eau.

Le ministre rappelle enfin qu'un second financement de 40 millions d'euros a été accordé en décembre 2025, dont 29,2 millions destinés à poursuivre les travaux de sécurisation du réseau, notamment via les « autoroutes de l'eau », afin de mieux connecter les réseaux et garantir l'approvisionnement des citoyens wallons. ■

Attention à cette arnaque par mail de faux remboursements au nom du SPF

On vous promet même plus de 300 euros de remboursement, mais vous n'en verrez évidemment jamais la couleur. La zone de police de la Haute Senne met en garde contre une nouvelle tentative de phishing. Des escrocs usurpent l'identité du SPF Finances pour soutirer les coordonnées bancaires de leurs victimes.

Les escrocs rivalisent d'imagination pour piéger leurs victimes. Cette fois, la zone de police de la Haute Senne alerte la population au sujet d'une cam-

pagne de phishing actuellement en circulation, dans laquelle des fraudeurs se font passer pour le SPF Finances. Le procédé est simple : les victimes reçoivent un e-mail annonçant un prétendu remboursement de plus de 300 euros. Pour en bénéficier, le message invite à scanner un code QR afin de confirmer ses coordonnées bancaires. Mais il s'agit d'une arnaque. Selon la police, ce code QR redirige vers un site internet qui imite l'apparence du por-

tail officiel du SPF Finances. L'adresse du site (URL) n'est toutefois pas officielle. Les autorités recommandent donc de toujours vérifier l'URL avant d'introduire la moindre information personnelle ou bancaire.

VÉRIFIER L'ADRESSE MAIL

Autre indice pouvant mettre la puce à l'oreille : l'adresse e-mail de l'expéditeur. Celle-ci peut sembler inhabituelle ou présenter de légères différences par rapport à une adresse officielle. En cas de



Le site imite celui du SPF Finances. © SP et Police HS



doute, la police conseille de ne pas utiliser les liens ou les codes QR reçus dans le message. Il est préférable de consulter directement My eBox ou MyMinfin en saisissant

soi-même l'adresse du service dans son navigateur. Davantage d'informations sur cette tentative de fraude sont également disponibles sur le site Safeonweb. ■

Le permis de végétaliser : voici comment fleurir votre façade ou le pied d'un arbre

Adopté fin juin par le conseil communal, le permis de végétaliser est désormais opérationnel à Braine-le-Comte. Les habitants peuvent dès à présent introduire leur demande auprès de la Ville.

Deux semaines après l'adoption du règlement par le conseil communal, le permis de végétaliser entre officiellement en vigueur à Braine-le-Comte. Les Brainois peuvent désormais introduire une demande afin de végétaliser leur façade, installer un bac sur le domaine public ou encore parrainer le pied d'un arbre communal. Le dispositif permet ainsi de fleurir l'espace public devant son habitation dans un cadre défini par la Ville. L'occupation du domaine public est gratuite et chaque demande sera examinée par le Service Environnement, qui vérifiera

sa faisabilité avant de délivrer une autorisation officielle. Une réponse est annoncée dans un délai de 90 jours maximum. Trois possibilités sont offertes : La plantation en façade de plantes grimpantes ou de végétaux vivaces, l'installation de bacs à plantes sur le domaine public ou encore le parrainage de fosses d'arbres dans lesquelles le citoyen s'engage à entretenir et fleurir le pied d'un arbre communal. Quelques règles devront toutefois être respectées. Un passage libre d'au moins 1,50 mètre devra être maintenu

sur les trottoirs, les plantations devront être entretenues sans pesticides et privilégier des espèces indigènes non invasives.

« Avec ce permis de végétaliser, nous donnons à chaque Brainois les moyens de rendre son quartier plus frais, plus vert et plus convivial. Ce sont des gestes simples qui, mis bout à bout, transforment profondément notre ville », souligne Pierre-Yves Hubaut, échevin de l'Environnement.

TEXTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le règlement avait été adopté à l'unanimité lors du conseil communal du 29 juin, malgré



Une fois introduite, la demande sera traitée dans les 90 jours. © Plant Design/D.R.

quelques réserves de l'opposition concernant le soutien financier ou logistique de la ville. Une proposition similaire avait été déposée début juin par Écolo, mais la majorité avait choisi de présenter son propre texte, plus complet, sur lequel les services

communaux travaillaient déjà.

Les demandes peuvent être introduites via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville, par courriel (environnement@7090.be) ou courrier postal. ■

C. LO.

Après avoir consulté près de 400 Brainois, la Ville prépare sa nouvelle zone bleue

Le stationnement en centre-ville reste un sujet sensible à Braine-le-Comte. Après avoir consulté près de 400 habitants, la Ville dévoile les principales attentes exprimées. Elles doivent inspirer le futur règlement de la zone bleue.

CEDRIC LOBELLE

Le stationnement en centre-ville continue de faire débat à Braine-le-Comte. Trois ans après la dernière extension de la zone bleue, à la suite d'une question orale de la conseillère PS Angélique Maucq, la majorité a présenté, au conseil communal de la semaine dernière, le bilan de la consultation citoyenne organisée ces derniers mois sur l'avenir de la zone bleue.

Le sujet intéresse beaucoup les Brainois : du 18 février au 8 mars, 384 citoyens ont répondu au questionnaire, en ligne ou en version papier. Vingt personnes parmi 65 candidats ont participé à un atelier de réflexion organisé le 24 mars. Les préférences des commerçants ont également été relevées lors d'une réunion le 16 mars.

« Cette consultation nous a permis de récolter de nombreuses propositions », a expliqué l'échevin de la Mobilité, Pierre-Yves Hubaut (BRAINE/MR).

sortent clairement. Les participants souhaitent avant tout une meilleure délimitation de la zone bleue, une réflexion sur son éventuelle extension et davantage d'efficacité contre les voitures ventouses qui occupent durablement certaines places (par exemple en déplaçant légèrement la voiture avant de la remettre à la même place).

Les participants se montrent également attachés au maintien d'une zone bleue gratuite avec disque de stationnement et que les contrôles soient adaptés lors de certaines manifestations organisées dans le centre-ville.

La consultation met aussi en évidence les points forts du dispositif actuel. Selon Pierre-Yves Hubaut, de nombreux participants estiment que la zone bleue favorise la rotation des véhicules et facilite l'accès aux commerces.

« La quasi-totalité des propositions ont été intégrées dans la note préparatoire présentée au collège communal », a-t-il assuré.

nois, est désormais rédigé. Celui-ci a été adapté par le collège communal en fonction des réalités économiques et des contraintes juridiques avant d'être transmis au service des marchés publics. Il sera présenté au conseil communal du lundi 31 août.

RUES DES POSTES ET DE L'ÉCOLE NORMALE

« L'objectif est de lancer le marché public dès septembre afin que la nouvelle zone bleue puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2027 » Concernant le périmètre, Pierre-Yves Hubaut nous a confirmé que quelques adaptations sont prévues, sans révolution. « Ce n'est pas une augmentation énorme de la zone », précise-t-il. « L'idée est surtout d'intégrer certaines rues perpendiculaires pour gagner en cohérence. »

En revanche, le secteur de la rue des Postes et de l'École normale restera en dehors du dispositif.

Pour rappel, dans la zone bleue (centre-ville et parking P1), le disque de sta-

MIEUX DÉLIMITER LA ZONE

Sans rentrer dans les détails, plusieurs attentes res-

Contacté par nos soins ce mercredi, l'échevin a révélé que le cahier des charges, inspiré des attentes des Brai-

tionnement européen est obligatoire, le stationnement est gratuit mais limité à un maximum de 2 heures. La zone bleue est en vigueur du lundi au samedi, de 9h à 18h.

ALPHAPARK PROLONGÉ

En attendant, AlphaPark continuera d'assurer les contrôles du stationnement dans la zone bleue jusqu'au 31 mars 2027. La précédente convention, qui expirait en mars 2026, avait été prolongée d'un an afin de laisser à la Ville le temps de mener la consultation, d'en analyser les résultats et de préparer sereinement le futur marché public et un règlement adapté. ■



Selon Pierre-Yves Hubaut, le cahier des charges, inspiré des attentes des Bralnois, sera présenté le 31 août au conseil communal. © D.R./DAINA LE LARDIC

Jusqu'à 75.000 € : voici les nouvelles primes à la rénovation

La Wallonie tourne définitivement la page de son ancien système de primes à la rénovation. À partir du 1^{er} octobre 2026, les aides seront entièrement revues avec un système de prêts davantage ciblé sur les logements les plus économes et les ménages qui en ont le plus besoin. Montants, conditions, revenus... voici ce qui va changer.

LAURENCE PIRET

Après plusieurs mois de réflexion, le gouvernement wallon a dévoilé ce jeudi les contours du futur régime d'aide à la rénovation énergétique. Cette réforme doit remplacer définitivement le système précédent, jugé trop complexe et devenu financièrement difficile à soutenir.

Plus de 120 primes coexistaient jusqu'à février 2025, avec des délais de traitement pouvant atteindre deux ans et un risque de dérapage budgétaire estimé à un milliard d'euros. Un régime transitoire avait alors été mis en place jusqu'au 1^{er} octobre.

« Avec ce nouveau régime, nous concentrerons désormais les moyens publics là où ils produisent le plus d'impact, c'est-à-dire en priorité sur les passoires énergétiques. Nous simplifions également l'accès au soutien, nous renforçons

l'aide aux ménages qui en ont le plus besoin et nous garantissons un cadre financièrement soutenable », explique la ministre wallonne de l'Énergie et du Logement, Cécile Neven.

Jusqu'à présent, les propriétaires pouvaient solliciter plusieurs primes selon les travaux réalisés — isolation, toiture, châssis, chauffage...

— et les cumuler. À partir du 1^{er} octobre 2026, cette logique disparaît. Le nouveau régime reposera principalement sur un seul mécanisme de financement. L'aide sera calculée sur l'ensemble du projet de rénovation et passera soit par un Rénopack, soit par un Rénoprêt, en fonction des revenus du ménage.

Le plafond du financement sera relevé. Les propriétaires d'une maison unifamiliale pourront emprunter jusqu'à 75.000 euros, contre 60.000 euros aujourd'hui, afin de mieux couvrir le coût des rénovations éner-

gétiques importantes.

Le soutien ne sera plus accordé à tous les projets. La Wallonie veut désormais concentrer ses moyens sur les logements les plus économes. Les aides seront réservées aux habitations : classées PEB G ou F, à condition que les travaux permettent d'atteindre au minimum un label D ; ou aux

**Les appartements pourront
bénéficier d'un financement
jusqu'à 60.000 euros**

habitations classées PEB E, avec un objectif d'atteindre au moins un label C.

Le gouvernement estime ainsi maximiser les économies d'énergie obtenues grâce aux fonds publics.

RÉNOPACK OU RÉNOPRÊT ?

Le Rénopack sera réservé aux ménages des catégories de revenus C1 (jusqu'à 28.900 €) à C3 (de 41.100 €



La ministre Cécile Neven planche sur cette réforme depuis des mois. © DR

à 67.100 €). Il s'agit d'un prêt à taux zéro, auquel s'ajoute une réduction du montant à rembourser en fonction des revenus du ménage.

Cette réduction pourra atteindre 50 % pour les revenus jusqu'à 28.900 euros ; 40 % entre 28.900 et 41.100 euros ; 15 % entre 41.100 et 67.100 euros.

Les ménages dont les revenus atteignent 122.800 euros maximum relèveront du Rénoprêt. Ils bénéficieront d'un prêt à taux préférentiel, mais sans réduction du capital à rembourser. Ce Rénoprêt sera aussi accessible aux propriétaires-bailleurs et aux associations de copropriétaires.

UN AUDIT OBLIGATOIRE

Autre changement majeur : un audit énergétique devra être réalisé avant les travaux. Il permettra d'identifier les rénovations prioritaires et d'établir un parcours cohérent. Son coût

pourra être intégré au financement. Les aides seront calculées sur l'ensemble du projet et non plus poste par poste, afin de simplifier les démarches.

Les copropriétés ne sont pas oubliées. Pour les travaux réalisés dans un appartement, chaque logement pourra bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 60.000 euros. Pour les travaux dans les parties communes, les copropriétés pourront obtenir jusqu'à 600.000 euros pour les immeubles de moins de 20 lots et 750.000 euros au-delà.

La Wallonie promet aussi de simplifier le parcours des candidats rénovateurs, avec un « parcours du rénovateur », depuis les premiers conseils jusqu'au suivi des travaux. Une future Agence wallonne de l'Habitation prendra ensuite le relais à partir de 2028 pour piloter ce dispositif à l'échelle régionale. ■

LES FLEXI-JOBS, UN BIENFAIT POUR L'ÉCONOMIE BELGE... OU PAS ?

Alors qu'on vient de les généraliser dans le monde du travail, ils sont critiqués au sein même du gouvernement et la secrétaire générale de la FGTB est d'avis qu'ils coûtent un pont à l'État (déjà 385 millions d'euros en 2026). Pour le ministre de l'Emploi, au contraire, ils mettent de l'huile dans le moteur économique du pays.

POUR



DAVID CLARINVAL
MINISTRE DE L'EMPLOI

Ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR) balaie les critiques qui concernent les flexi-jobs. Pour lui, ils n'ont que des avantages.

Ce n'est pas confirmé dans le rapport de la Cour des comptes et du Bureau du Plan, mais la FGTB a fait ses calculs et affirme que les flexi-jobs coûtent très cher aux caisses de l'État. Le gouvernement aurait-il sous-estimé cet aspect ?

Des calculs dignes de la maternelle, étayés par aucune étude. La FGTB calcule comme s'il s'agissait d'heures prestées dans des emplois classiques, mais sans les flexi-jobs, ces heures ne seraient pas prestées. Tous les rapports, ONSS et avis du ministre du Budget inclus, disent que le coût est impossible à estimer. Cela va, au contraire, rapporter de l'argent-

de l'Horeca, montre un léger phénomène de substitution vis-à-vis d'autres emplois flexibles : travail intérimaire, étudiant... Cela permet de remplacer aussi des gens en congé ou en maladie.

Pourquoi avoir généralisé les flexi-jobs ? Qu'est-ce qui les rend aussi indispensables pour notre économie ?

Tout le monde sort gagnant : plus de pouvoir d'achat pour les gens qui veulent travailler ; les employeurs peuvent faire face à des pénuries de main-d'œuvre. Simple exemple : sans eux, beaucoup d'autobus resteraient au garage, par manque de chauffeurs. Cela permet aux pensionnés d'avoir plus de revenus et de retrouver, pour certains, une activité et du lien social et cela rapportera des re-

”
« C'est une vraie success-story. Tout le monde est gagnant ! »

David Clarinval (MR)

cettes à l'État.

CONTRE



SELENA CARBONERO
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FGTB

La secrétaire générale de la FGTB, Selena Carbonero Fernandez, ne mâche pas ses mots en réaction à la sortie du ministre Van Peteghem sur les flexi-jobs : « Le ministre du Budget ouvre les yeux sur une évidence : les flexi-jobs coûtent un pont à la sécurité sociale et à l'État ».

Le rapport du Bureau du plan et de la Cour des comptes n'évoque pas vraiment d'impact budgétaire. Mais vous affirmez qu'il y en aura un ?

Nos estimations ont été faites avant la généralisation des flexi-jobs qui vient d'être décidée. La perte pour la sécurité sociale et l'État va donc s'accroître. Pour 2026, les pertes ont été estimées à 132 millions en cotisations sociales et 253 millions d'IPP (impôt des personnes phy-

s'est généralisée. L'objectif a été dévoyé. Un autre objectif des flexi-jobs était de pallier les pénuries. Or, la Banque nationale a souligné qu'ils aggravent les pénuries (dans l'enseignement et les soins de santé).

Des bénéficiaires nous disent que les flexi-jobs sont un complément bienvenu. Pour d'autres c'est une nécessité. Qu'est-ce que ça vous inspire ?

Je ne vais pas blâmer un travailleur qui tente de joindre les deux bouts. Même si ce n'est pas une question de survie, si on avait des salaires plus élevés, on n'aurait pas besoin d'heures supplémentaires, on n'aurait pas besoin de flexi-jobs, ni de faire du noir.

”
« Les flexi-jobs coûteront au moins 560 millions à l'État en 2030 »

Selena Carbonero Fernandez
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FGTB

Le rapport indique

t à l'État : 28 % de cotisation patronale spéciale; plus de pouvoir d'achat pour les gens qui vont consommer et faire tourner l'économie; plus d'impôts des entreprises qui augmentent leur chiffre d'affaires...

Le rapport pointe que les flexi-jobs peuvent concurrencer certains emplois...
Les pensionnés représentent 28,7 % du total des flexi-jobbers et 83 % des flexi-jobbers travaillent déjà à temps plein. Le rapport, qui s'appuie surtout sur l'évaluation

Comment recevez-vous les critiques de certains de vos partenaires de coalition ?
Parler de dérapage pour un système élargi depuis juillet, c'est fort de café. Deux évaluations sont prévues et je me suis engagé à corriger d'éventuels usages abusifs. Il est notamment inacceptable que des personnes se déclarent en incapacité de travail auprès de leur employeur et exercent un flexi-job auprès d'un autre employeur. J'ai déjà un accord avec le ministre Vandenberghe pour corriger cela. ■

siques, NDR) en moins. Ça fait 385 millions rien qu'en 2026. A minima, en 2030, on serait à une perte totale de 560 millions. Ce sera plus en réalité. Ça va coûter très cher à la collectivité.

Le rapport indique que le recours au flexi-travail ne se limite pas aux pics d'activité. C'était pourtant une des raisons de sa mise en place, non ?
Oui. En 2016, il y avait 30.000 flexi-jobbeurs. C'était un phénomène assez circonscrit. Fin 2024, ils étaient 185.000, l'utilisation

que les flexi-jobs prennent la place du temps partiel, du travail intérimaire et du travail saisonnier...

Le rapport le pointe par rapport à l'Horeca. L'emploi régulier recule depuis l'arrivée des flexi-jobs. Le phénomène de substitution va fortement augmenter avec la généralisation des flexi-jobs. Selon une enquête de Groupe S (un secrétariat social, NDR), 82 % des employeurs renonceraient aux flexi-jobs s'ils coûtaient autant qu'un travailleur fixe. Il y a bien un effet d'aubaine. ■

Flexi-jobs : moins de travail au noir, mais une concurrence pour certains emplois

Les flexi-jobs remplissent-ils les objectifs qui leur étaient assignés ? C'est la question à laquelle ont tenté de répondre la Cour des comptes et le Bureau fédéral du Plan dans un rapport d'évaluation. Leur conclusion est nuancée...

Les flexi-jobs font la une de l'actualité. S'ils sont défendus avec vigueur par le ministre de l'Emploi, David Clarinval (MR), ils ont été critiqués par un de ses collègues du gouvernement Arizona, Vincent Van Peteghem (CD&V), qui a laissé entendre que le système déraperait au point de nuire aux caisses de l'État. Le ministre des Finances, Jan Jambon (N-VA) demande, lui, qu'on évalue ce système.

La Cour des comptes et le Bureau fédéral du Plan viennent de remettre un rapport d'évaluation au Conseil national du Tra-

vail... Qui ne peut, bien sûr, pas encore se prononcer sur leur généralisation récente à tous les secteurs. Leur conclusion est nuancée : le dispositif apporte davantage de flexibilité aux entreprises et un complément de revenus apprécié par les travailleurs, mais il n'est pas exempt d'effets secondaires.

Créés fin 2015 dans l'Horeca, les flexi-jobs ont connu un véritable essor : le nombre de flexi-travailleurs est passé de 10.548 en 2016 à 184.360 fin 2024, tandis que le volume d'heures prestées a explosé : près de 14 millions d'heures. Fin 2024, les rémunérations versées représentaient 220 millions d'euros. Les flexi-jobs représentent toutefois moins de 1 % de l'emploi salarié total (en équivalents temps plein).

1) Les flexi-jobs remplissent leur mission de

flexibilité. Les entreprises les utilisent principalement pour absorber les pics d'activité, en particulier les week-ends, même si leur utilisation s'étend progressivement aux jours de semaine.

2) Le système diminue le coût du travail et les

**Le nombre de
flexi-travailleurs est passé
de 10.548 en 2016
à 184.360 fin 2024**

coûts salariaux. C'est vrai dans l'Horeca et, plus largement, car le système exerce une pression à la baisse sur les salaires en brut au niveau macroéconomique.

3) Les flexi-jobs sont un complément de revenus apprécié. L'effet est surtout visible durant les trois premiers trimestres du flexi-

job. Les travailleurs à bas revenus bénéficient eux aussi d'un gain, même si celui-ci est un peu moins marqué. Aucun impact négatif n'a pu être mis en évidence sur la santé des travailleurs.

4) Ils semblent avoir contribué à répondre aux difficultés de recrutement dans l'Horeca. Entre 2021 et 2024, alors que le nombre de flexi-jobs augmentait fortement, les offres d'emploi classiques vacantes diminuaient progressivement. Les auteurs y voient un indice que le système a permis d'absorber une partie des pénuries de main-d'œuvre dans ce secteur. Faute de données comparables, ils ne peuvent tirer la même conclusion pour les autres professions ou métiers qualifiés. Concernant le travail au noir, le constat reste prudent : dans l'Horeca, la combinaison des flexi-jobs

et de l'introduction de la caisse blanche semble avoir contribué à faire reculer une partie du travail dissimulé.

5) Un léger effet de substitution entre flexi-jobs et emploi classique. Dans l'Horeca flamand notamment, la progression de l'emploi régulier est moins rapide qu'en Wallonie, où les flexi-jobs sont beaucoup moins répandus. Cette concurrence concerne surtout les contrats à temps partiel, le travail intérimaire et les emplois saisonniers, mais cet effet reste limité et difficile à mesurer précisément, d'autres facteurs régionaux pouvant intervenir. Les bénéfices pour les travailleurs sont souvent temporaires. Beaucoup n'utilisent les flexi-jobs que durant quelques trimestres. Les gains de revenus observés s'estompent progressivement. ■

UN TOUT NOUVEAU VISAGE À CASTEAU B

L'équipe de Casteau B, qui évoluera en P4C la saison prochaine, est en train de vivre une petite révolution. Un tout nouvel effectif sera en place, le tout chapeauté par un ancien de la maison.

VINCENT ATTARDO

Du football corporatif aux compétitions provinciales, il n'y a qu'un pas. À la tête de ce projet, Gary Kreula, joueur bien connu de la maison, qui officiera en tant qu'entraîneur-joueur. «J'ai joué pendant très longtemps à Casteau, où j'ai connu le niveau P2. J'avais initialement mis un terme à ma carrière il y a un an, mais finalement j'ai continué à jouer en corpo et cette année je reprends donc du service dans un double rôle», explique Gary Kreula.

Après avoir «raccroché les crampons», Gary Kreula avait rejoint l'équipe corpo des Yankees. Cependant, celle-ci a stoppé son activité après 15 ans d'existence. C'est donc dans ce sens, que le Castellois a rameuté la

troupe autour du projet. «Suite à un arrêt, j'ai décidé de reprendre l'équipe avec Jean-Marie Lespilette. J'ai réussi à convaincre une grande partie des joueurs, je sais que de bons éléments sont présents dans l'équipe et le challenge est intéressant. Je ne voulais pas que tous ces joueurs s'arrêtent et donc j'ai fait le maximum pour que tout le monde nous rejoigne», raconte Gary Kreula. Dans ce sens, difficile d'établir de réels objectifs pour Casteau B la saison prochaine. «Je ne veux pas me prononcer sur ce que nous voulons atteindre. Nous voulons prendre du plaisir et peut-être qu'il se passera quelque chose de sympa», conclut le Castellois.

LE NOYAU DE CASTEAU B

Prolongations: Tadeo Roi-



P4 SAISON 2026 - 2027



Un tout nouveau départ. © D.R.

sin, Christophe Devergnies, Mathieu Mainil, Elliott Debaix, Berny Cimanga, Kylian Henry, Aidan Debus.

Arrivées: Gary Kreula (entraîneur-joueur), Noa Gera (reprise), Raphaël Godeau (reprise), Sinclaiier Fassieu (re-

prise), Jason Scafidi (reprise), Julien Van Melkebeke (reprise), Matis Van Hoorde (reprise), Benjamin Collard (reprise), Julien Gruttadauria (reprise), Kamal Ahrati (reprise), Théo Blondiau (reprise), Pasquale D'Avilo (re-

prise), Thibault Singh (reprise), Victor Diouf (reprise), Teddy Ndagijimana (reprise), Jérôme Capouillez (reprise), Noah Gorez (reprise), Hugo Blauwart (reprise), Dylan Debus (reprise), Donovan Vandervelden (reprise). ■

LE SOIR

famille Bientôt cinq jours de congé supplémentaires lors d'une naissance

**SANDRA DURIEUX
AVEC BERNARD DEMONTY**

Le premier paquet du fameux « sac à dos » imaginé par les partenaires de la coalition Arizona pour allonger les congés accordés aux parents va-t-il enfin voir le jour ? Le CD&V, lui, s'impatiente, comme l'a rappelé la députée fédérale Nahima Lanjri à la Chambre ce jeudi. En novembre dernier déjà, les partenaires de la majorité se sont mis d'accord sur le principe d'un crédit familial, soit un « sac à dos » de 24 mois de congé accordés par enfant – et non plus par parent donc – qui remplace tous les congés existants (congé parental, congé de maternité et paternité), interchangeable entre les parents et coparents.

Une des premières mesures phares de ce dispositif est l'allongement du congé de naissance de cinq jours. Annoncé pour janvier dernier, la députée Lanjri n'a pu que constater qu'au 16 juillet, celui-ci n'était toujours pas

d'application. « Entretemps, les bébés nés en janvier savent déjà ramper », s'est-elle énervée. « Des milliers de parents comptent sur cette semaine supplémentaire. Les premières semaines sont cruciales pour créer le lien entre le parent et l'enfant et offrent aux familles le répit dont elles ont tant besoin. C'est pourquoi cette décision doit enfin être prise demain. Un accord est un accord. »

Message reçu cinq sur cinq par le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval (MR), qui a confirmé que le projet de loi mettant en œuvre l'allongement du congé de naissance sera bien sur la table du conseil des ministres ce vendredi, en vue d'être approuvé et ensuite concrétisé. « Il s'agit donc d'un congé de cinq jours supplémentaires accordé pour la naissance d'un enfant, pouvant être pris par la mère, le père ou le coparent, dans l'année qui suit la naissance », a-t-il précisé. « Ces jours peuvent être pris de manière flexible. Ce droit s'appliquera aux salariés, indé-

pendants et fonctionnaires, afin d'harmoniser les régimes. » Le ministre ne s'est toutefois pas avancé sur une date de mise en application, le processus législatif devant se poursuivre. La députée Lanjri l'a invité en conclusion à « passer de la parole aux actes ».

Cette mesure, si elle est approuvée, fait partie du copieux menu de l'Arizona ce vendredi. On y trouvera aussi des réformes autour de la « loi football » (amélioration de l'identification des auteurs d'infractions autour des stades et renforcement des sanctions), la question de l'interdiction des organisations radicales, l'annualisation du temps de travail, un service minimum dans les prisons, la loi d'interdictions d'importation de produits en provenance des territoires occupés et le développement des éoliennes *offshore*. Le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA), souhaite une décision sur un maximum de dossiers pour pouvoir se concentrer sur la recherche de 10 milliards d'euros d'économies à la rentrée.

Les premières semaines sont cruciales pour créer le lien entre le parent et l'enfant et offrent aux familles le répit dont elles ont tant besoin

Nahima Lanjri
Députée fédérale CD&V

”

Les flexi-jobs seront évalués ultérieurement

Il a été question des flexi-jobs, ce jeudi, en séance plénière de la Chambre. Au moment où l'Arizona s'interroge sur l'impact des flexi-jobs, le ministre fédéral de l'Emploi a essuyé une salve de questions à ce sujet. David Clarinval (MR) a défendu bec et ongles le système des emplois complémentaires flexibles. Des salariés qui réduiraient leur temps plein pour prester 1/5^e temps en flexi-job ? Il faudrait être fou pour renoncer aux avantages du temps plein (prime de fin d'année, congés payés, etc.) et s'imposer six mois de transition avant d'embrasser un éventuel job complémentaire, argumente le ministre. Le remplacement ? « L'étude du Bureau du Plan montre qu'il est limité, temporaire et s'effectue au détriment d'autres formes flexibles de travail », ajoute-t-il en précisant que cette analyse s'applique pour l'essentiel au secteur de l'horeca.

Néanmoins, David Clarinval a annoncé que l'évaluation des flexi-jobs allait se poursuivre. D'abord par secteur, pour analyser les conditions de travail et la sécurité, notamment. Ensuite, de manière plus large, afin de mesurer l'impact de la dernière réforme, qui a étendu ce type d'emplois à l'ensemble des secteurs. A moins que le dossier ne s'invite à nouveau lors des débats budgétaires au sein du gouvernement fédéral. Pour rappel, le ministre du Budget, Vincent Van Peteghem (CD&V), et celui des Pensions, Jan Jambon (N-VA), avaient estimé cette semaine que les flexi-jobs privaient l'Etat de recettes fiscales et de cotisations sociales – ce que réfute leur collègue en charge de l'Emploi – et qu'il était nécessaire de les évaluer au plus vite. P.L.

La Libre BELGIQUE

Les primes à la rénovation sont remplacées par des “prêts aidés”

■ Le nouveau système wallon, validé jeudi, donne la priorité aux passoires énergétiques.

Vous souhaitez rénover votre maison ? À partir du 1^{er} octobre, les mesures de soutien proposées par la Région wallonne changeront. Les primes à la rénovation montraient leurs limites, d'après le gouvernement Dolimont, qui souhaitait changer de mécanisme depuis le début de la législature. *“Les multiplications et les chevauchements de dispositifs au travers de plus de 120 primes différentes, les délais de traitement de deux ans et un dérapage budgétaire d'un milliard d'euros ont menacé la pérennité même des aides accordées aux ménages”*, précise le communiqué envoyé jeudi à l'issue du Conseil des ministres.

En février 2025, un système transitoire avait d'ailleurs été mis en place pour limiter l'impact budgétaire des primes. De nombreux ménages wallons ont alors appris qu'ils ne pourraient que peu, voire plus du tout compter sur ces primes à la rénovation. Ceux qui s'étaient déjà engagés auprès d'un entrepreneur et qui avaient payé au moins 20 % de la facture finale en guise d'acompte pouvaient néanmoins bénéficier d'une période de transition. Une disposition finalement retoquée par le Conseil d'État, qui jugeait l'exigence d'un acompte de 20 % *“disproportionnée”*.

Des prêts à la place des primes

Le gouvernement affiche désormais son ambition de *“tourner définitivement cette page”*. Il a approuvé le nouveau système avec un objectif : *“Éradiquer les passoires énergétiques.”*

Jusqu'ici, les propriétaires wallons pouvaient solliciter des primes énergétiques différentes en fonction des travaux effectués – isolation, chauffage, etc.

Jusqu'ici, les propriétaires pouvaient solliciter des primes énergétiques différentes en fonction des travaux effectués – isolation, chauffage, etc. Désormais un seul outil structurera le soutien régional. Il s'articulera en deux axes : le Rénopack (un prêt à taux zéro, accompagné d'une réduction du montant à rembourser, qui concernera les ménages aux catégories de revenus allant jusqu'à 67 100 euros par an) et le Rénoprêt (un prêt à taux variable calculé en fonction de la catégorie de revenu du ménage). Seuls les ménages ayant des revenus entre 67 100 euros et 122 800 euros par an pourront en bénéficier.

En raison de ce focus sur les passoires énergétiques, le soutien régional sera réservé aux projets de rénovation visant des logements ayant un certificat énergétique (PEB) de niveau G ou F, dont les travaux permettront d'atteindre le label D, ou ceux ayant un PEB E qui passera, suite aux travaux, au niveau C. *“Il s'agit de maximiser l'impact de chaque euro d'argent public investi, en soutenant des projets d'une certaine ampleur”*, explique la ministre wallonne du Logement, Cécile Neven (MR).

Le montant pouvant être emprunté sera porté à 75 000 euros pour les maisons unifamiliales, contre 60 000 euros jusqu'ici. Les appartements et les copropriétés sont également concernés par ces prêts, mais ceux-ci sont soumis à des conditions spécifiques.

Pour accéder à ces nouveaux prêts, les propriétaires devront réaliser un audit de leur bien avant les travaux afin, notamment, d'identifier les chantiers prioritaires. Le gouvernement entend également créer un “parcours rénovateur” pour ne plus laisser les citoyens seuls face aux nombreuses démarches à effectuer.

Louis Dominé

Catastrophes naturelles : un cadre associant assureurs et Régions se profile à l'horizon

■ Le ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture, David Clarinval (MR) avance une proposition de réforme permettant d'assurer une indemnisation en cas de phénomène climatique dévastateur. Avec une capacité de mobilisation du secteur de l'assurance et des Régions de 4,5 milliards d'euros.

Tout le monde a encore en mémoire les terribles inondations intervenues il y a cinq ans en Wallonie. Au-delà du bilan humain dramatique, cette catastrophe naturelle posait aussi la question de la capacité financière du secteur de l'assurance à indemniser les victimes et à supporter en première ligne le coût d'un désastre de cette ampleur.

Pour rappel, depuis 2005, les assureurs sont tenus de couvrir les dommages causés par les catastrophes naturelles dans le cadre de l'assurance incendie "risques simples". Mais en 2021, les dégâts avaient alors été estimés à 2,3 milliards d'euros. Un montant colossal, nettement supérieur au plafond d'intervention prévu à l'époque

par le secteur de l'assurance, une limite nécessaire pour "préserver la stabilité du secteur". On s'en souvient, les assureurs et les Régions avaient alors dû conclure, vu l'urgence de la situation, un accord exceptionnel afin de garantir une indemnisation intégrale des assurés.

1 Un flou juridique persistant

Mais depuis cinq ans, aucun mécanisme structurel public-privé n'a véritablement été mis en place. Le gouvernement précédent avait tenté de dégager un accord sur cet épineux dossier. Sans succès. Et alors que les phénomènes climatiques

extrêmes tendent à se multiplier partout dans le monde, la Belgique ne semble pas mieux armée aujourd'hui pour absorber le choc et le coût financier de nouvelles inondations de très grande ampleur. *"Le système actuel prévoit que les assureurs interviennent jusqu'à un certain niveau de dommages (1,8 milliard d'euros, soit quatre fois plus élevé qu'en 2021). Au-delà, le relais est censé être pris par les pouvoirs publics. En théorie. En pratique, les modalités ne sont pas définies. Qui plus est, elles varient en fonction des régions. Et surtout, elles sont insuffisamment garanties"*, soulignait encore, cette semaine, Heidi Delobelle, CEO d'AG Insurance, dans une chronique publiée par le site de *La Libre*, estimant qu'il était *"urgent"* de trouver des solutions. Et de plaider pour une *"responsabilité partagée et organisée"* entre les pouvoirs publics et le secteur. *"Cela passe d'abord par un cadre légal qui définisse explicitement les responsabilités des autorités, lorsque les limites des assureurs sont dépassées"*, expliquait-elle encore.

2 Une solution enfin en vue ?

La Belgique va-t-elle enfin parvenir à mettre en place un cadre juridique clair pour protéger les assurés, si nécessaire au-delà des capacités financières du secteur ? David Clarinval (MR), ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture, avance en tout cas une proposition en ce sens visant à créer *"un cadre juridique interfédéral pour l'indemnisation des victimes assurées de catastrophes naturelles"*. Dans ce cadre juridique, dont *La Libre* dévoile ici les grandes lignes, l'État fédéral sera amené à faciliter la coopération entre les Régions et le secteur de l'assurance.

La proposition de David Clarinval repose sur un dispositif d'intervention à trois niveaux : la couverture d'assurance de base (niveau 1), la couverture d'assurance supplémentaire (niveau

cendies en Belgique, le secteur de l'assurance devrait être en mesure de mobiliser 1,95 milliard d'euros (sur base des chiffres de 2025).

Si cela ne devait pas suffire, en fonction de la sévérité d'une catastrophe naturelle, on passerait alors au niveau 1-bis avec la "couverture d'assurance supplémentaire" : ici aussi, seul le secteur de l'assurance serait sollicité. La capacité de mobilisation du secteur atteindrait alors 250 % des primes incendie, soit 2,6 milliards d'euros. Précisons que ce taux de 250 % est cependant conditionné à la confirmation *"que la capacité totale d'assurance et de réassurance disponible sur le marché n'est pas dépassée"*. Mais aussi à une *"analyse de l'impact sur les primes d'assurance et de réassurance"*. Le secteur est ainsi doté de certains garde-fous afin d'éviter un dérapage qui fragiliserait certains assureurs.

Enfin, dans le cas d'une catastrophe naturelle extrême dépassant les limites d'intervention du secteur de l'assurance décrites dans les phases 1 et 1-bis, on entrerait dans le cas de figure d'une "intervention régionale de dernier recours". Ici, la proposition de David Clarinval prévoit que "la somme des engagements financiers minimaux des trois Régions" sera égale à 188 % de l'ensemble des primes incendie du pays, soit 1,95 milliard d'euros. Chaque Région devrait s'engager par décret ou ordonnance à assumer, le cas échéant, de tels engagements minimaux. Et la part de chaque Région dans ce montant serait fixée en fonction d'une clé de répartition qui tient compte de la répartition régionale des primes incendies.

Au total, le privé et les Régions seraient donc en mesure de mobiliser, dans l'hypothèse la plus extrême, un peu plus de 4,5 milliards d'euros. Et si cela ne suffisait pas, un engagement financier supplémentaire pourrait encore être prévu mais à titre "discrétionnaire".

Au total, les assureurs et les Régions seraient en mesure de mobiliser dans l'hypothèse la plus extrême un peu plus de 4,5 milliards d'euros, soit le double du montant du coût des intempéries de 2021.

3 QUESTIONS À



David Clarinval

Ministre de l'Emploi, de l'Économie et de l'Agriculture (MR)

1 S'agit-il selon vous de la tentative la plus aboutie de créer un cadre juridique associant le secteur de l'assurance et les Régions ? *Je n'exagère pas en disant que c'est la seule tentative, jusqu'à présent, qui mène réellement à une solution. Les tentatives menées par le gouvernement précédent n'ont débouché sur aucun accord avec les Régions. Le résultat a été qu'en 2023, mon prédécesseur, sans consultation du secteur des assurances et sans aucune contribution de la part des Régions, a modifié la loi fédérale afin de relever les plafonds d'intervention des assureurs de 466 millions à 1,95 milliard d'euros. Mais ce n'est pas une solution, car le problème réside précisément dans le fait que la seule intervention des assureurs ne suffit pas à couvrir l'ensemble des dommages. C'était là l'incertitude juridique qui a prévalu lors des inondations de 2021. Les clients assurés doivent pouvoir compter sur un cadre clair, prévisible et garantissant une indemnisation aussi complète que possible. Avec la réforme que je propose, nous portons la capacité totale de couverture à plus de 4,5 milliards d'euros par catastrophe naturelle et nous mettons en place un mécanisme qui garantit, avec l'intervention des assureurs et celles des Régions, que les victimes assurées ne restent pas sans solution.*

2 Le risque n'est-il pas que les assurés voient flamber le montant de leurs primes ?

L'une des conditions posées par l'accord de coalition est que cette réforme ne doit pas entraîner

1 bis) et enfin, en cas d'extrême nécessité, l'intervention régionale de dernier recours (niveau 2). Sans entrer dans les détails techniques de cette proposition de réforme, retenons trois principes de base. Un: pas de financement fédéral supplémentaire dans ce mécanisme d'indemnisation: on connaît l'état des finances publiques belges... Deux: l'extension de la couverture d'assurance (niveau 1 bis) sera financée exclusivement par les assureurs. Trois: l'intervention en dernier recours prévue pour les catastrophes naturelles les plus extrêmes (niveau 2) sera financée par les Régions. L'idée est aussi que cette nouvelle répartition des compétences n'impacte pas les assurés pour qui l'assureur restera l'interlocuteur unique. Le montant des primes devrait, en principe, ne pas être affecté.

3 De quels montants parle-t-on?

Au niveau de la couverture d'assurance de base, rien ne change par rapport à la situation actuelle: les clients seraient, dans le cadre de leur assurance incendie "risques simples", couverts contre les inondations, les tremblements de terre et les refoulements d'égouts publics ou encore les glissements et les affaiblissements de terrain. Dans la proposition de David Clarinval, sur base d'un montant total égal à 188% des primes in-

4 Quand cette réforme pourra-t-elle être finalisée?

Le ministre Clarinval a transmis sa proposition de réforme aux Régions. *"Un accord informel a été dégagé au sein d'un groupe de travail entre toutes les parties prenantes"*, nous a expliqué jeudi après-midi David Clarinval (lire aussi ci-contre). Le ministre l'a également confirmé à la Chambre ce jeudi, en répondant à une question de la parlementaire N-VA Lieve Truymman.

Le ministre va désormais entamer la rédaction d'un projet de loi afin de mettre en œuvre la réforme au niveau fédéral. Les Régions ont été invitées à faire de même à leur niveau, afin que la réforme puisse être finalisée au cours du premier semestre de l'année prochaine. *"Nous espérons aboutir pour le 21 juillet 2027"*, nous a encore expliqué David Clarinval. Un accord formel entre l'État fédéral et les Régions ne pourra toutefois être annoncé qu'une fois les textes législatifs rédigés.

Précisons enfin qu'en termes de gouvernance, il est prévu la création d'un comité d'accompagnement interfédéral: il sera composé de représentants du gouvernement fédéral, des Régions, du secteur de l'assurance et du secteur de la réassurance.

Vincent Slits

d'augmentation substantielle des primes d'assurance. L'analyse préliminaire indique que la réforme proposée n'aura pas cet effet. Afin de confirmer cette hypothèse, j'ai demandé à la Banque nationale de réaliser une analyse d'ici la fin du mois de septembre. Il ne faut toutefois pas oublier que, en l'absence de réforme, les primes des assurés augmenteront de toute façon, car les sociétés de réassurance répercuteront sur les assureurs belges le risque lié à l'absence d'un cadre juridique interfédéral clair en Belgique.

3 Avez-vous bon espoir que cette proposition de cadre juridique soit acceptée tant par les assureurs que par les Régions?

Nous avons travaillé main dans la main avec le secteur et les Régions dans l'intérêt de tous. La phase préparatoire est désormais achevée. J'ai finalisé la proposition de cadre juridique interfédéral en tenant compte des remarques formulées par les Régions et le secteur des assurances. Vendredi dernier, j'ai transmis la proposition finalisée aux Régions en leur demandant de commencer à préparer la modification législative nécessaire à la mise en œuvre de la réforme. Pour ma part, j'ai déjà commencé à préparer un projet de loi visant à mettre en œuvre cette réforme au niveau fédéral. Mon objectif est que la réforme soit accomplie au cours du premier semestre 2027.

V.S.

